

**POUR VOUS AIDER A FAIRE LE POINT AVANT LA MANIFESTATION SCOLAIRE ORGANISEE PAR LA COOPERATIVE « CHECK LIST » en 12 points . NE RIEN OUBLIER ! (rappel des recommandations et consignes) site OCCE 06 note 27 mai – note 3 juin**

**Si vous répondez OUI à tous les items...poursuivez votre préparation...**

**attention les ITEMS 4 (voir OCCE) 5 /6 (voir Mairie) 7 (voir responsable site) conditionnent l'autorisation de tenir la manifestation**

**COTE OCCE** (rappel : notre démarche en quatre temps)

1. les recommandations/consignes OCCE.( : notes des 27-5 et 3-6) prises en compte
2. le questionnaire en ligne OCCE a été renseigné (Google form)
3. la « demande formelle » de la coopérative scolaire a été transmise à l'OCCE (deux pages avec signature des mandataires de coop concernés)
- 4 vous avez reçu de l'occe confirmation de la délégation pour signer, en qualité de mandataire, la convention d'utilisation de locaux ou le règlement de la structure municipale mise à disposition**

**CÔTE MAIRIE** (une « demande » ne peut tenir lieu « autorisation »).

En réponse à votre demande d'utiliser des locaux scolaires ou une autre structure mis à disposition par la commune.

**5. vous disposez d'un accord formel (convention ou courrier signe(e) du Maire (ou de son représentant habilité). Le Maire autorise la manifestation.**

**6. la concertation avec la Mairie a été conduite. elle a permis de réunir les moyens de sécuriser la manifestation (quels que soient les lieux prévus) suivant le descriptif que vous lui avez communiqué.**

- consignes de sécurité des lieux connues (cf conventions ou règlements intérieurs)
- sécurisation site et personnes : lieu ou espace clos, réservé, préservé d'intrusion, accès réservé sur invitations délivrées, contrôle visuel entrée ,
- dispositif de surveillance entrée et durant la manifestation, horaires clairement définis,

*NB/ Autorisations Mairie le cas échéant pour : débit de boisson, tombola..*

**7 le volume du public attendu** sera conforme aux normes maximales prescrites (« jauge »)

**INFORMATIONS** (Quels que soient les lieux prévus)

Infos à donner (date, horaires, type manifestation, site, public attendu) à :

- 8 la police municipale est informée par la Mairie
- 9 La gendarmerie est informée par vos soins ou par la mairie
- 10 autorité académique (IEN)

**COTES ECOLE** (Coopérative scolaire)

- 10 invitations pour les familles, prévues, préparées ou délivrées pour accéder au site
11. équipe d'organisation suffisante pour le public attendu (rôles bien définis)
- 12 familles informées (par écrit) que « les enfants sont placés sous leur responsabilité »

*NB/ si diffusion œuvres musicales, penser à la déclaration à la SACEM.*

*Cette fiche CHECK LIST est adressée à tous ceux dont l'OCCE instruit le projet*

*- Si votre manifestation a eu lieu : ne pas tenir compte de ce message*

*- Si le projet n'aura pas de suite (annulé...) . **MERCI DE NOUS INFORMER PAR SIMPLE MEL***

*RAPPEL : Informations/démarche : site OCCE 06 – rubrique : Animer une coop.*

*« fêtes , spectacles scolaires de la coopérative scolaire » . Tout lire...*

Bien cordialement,  
le Président de l'OCCE 06